

4.10 Zonage

Saint-Genès-de-Lombaud

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 19/05/2015 Arrêté le : 21/05/2019 Approuvé le : 21/01/2020

PLAN N° 10 ECHELLE 1/5 000

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 Begles



Légende

UAp; UApi	1AU	At
UC; UCi	2AU	N; Nc; Ni; Npr
UD; UDc; UDi; UDd	A; Ac; Ai	Ne; Nec; Nei
UE; UEp; UEpi; UEi	Ap; Apc; Api	NL
UY	Art	Np; Npc; Npi

— Limite communale	▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat	■ Emplacement réservé
— Limite parcellaire	▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergement hôtelier et touristique	■ Espace Boisé Classé
— Subdivision fiscale	▲ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti	■ Périmètre d'OAP
■ Bâti dur	▲ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine	■ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
■ Bâti léger	▲ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-23	■ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
■ Cours d'eau, étang, lac	▲ Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée	■ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve ou fossé
■ Cimetière	— Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives	
■ Piscine		
● Construction récente ou en cours		

Emplacements réservés

Cadre	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1)	Commune	Extension de l'école et de la mairie	1745 m ²
2)	Commune	Sécurisation du carrefour entre la RD123 et les chemins ruraux n°2 et n°30	8224 m ²
3)	Commune	Elargissement de la voie communale sur 30m de long	466 m ²
4)	Commune	Création d'un bassin	2046 m ²
5)	Commune	Gestion des eaux pluviales	1028 m ²
6)	Commune	Sécurisation du carrefour entre la RD14 et la route de Cambianes	587 m ²

